



Elections à Cléon en 2018

Les syndicats « Premiers » de Renault Cléon

Sections RENAULT

N° 88 23 juillet 2018

Les salariés de Renault Cléon ont de la chance ! Ils ont beaucoup de « syndicats premiers » à leur disposition. Dans la perspective des élections qui approchent, les candidats devant représenter les salariés auprès de la Direction de Renault s'ils sont élus, devront être présentés au premier tour par les syndicats, parmi lesquels les « syndicats premiers ».

Les syndicats « Premiers » de Cléon habilités à présenter des candidats :

- ❑ **La CFE-CGC.** Selon le tract distribué le 16 juillet 2018 aux tourniquets de l'usine, la CFE-CGC serait le « 1er syndicat chez Renault ».
- ❑ **La CFDT.** Selon son tract (info 19) distribué le 16 juillet 2018 aux tourniquets de l'usine, la CFDT serait le « 1er syndicat du privé ».
- ❑ **Le syndicat SM-TE (sa section au niveau de l'entreprise Renault SAS a dans son périmètre l'usine de Cléon).** Dans sa démarche novatrice d'indépendance vis-à-vis de l'employeur et en refusant, statutairement et par la volonté de ses dirigeants, toutes subventions patronales, le SM-TE est délibérément « premier ».

Il est à noter que seuls les syndicats CGT, CFDT et CFE-CGC ont obtenu la représentativité à Cléon en 2013, les habilitant à négocier et (éventuellement) signer les accords d'établissement avec la Direction de Cléon.

Les élections de fin 2018 seront l'occasion pour les salariés-électeurs de rebattre les cartes, elles sont d'ailleurs faites pour cela.

Un syndicat signataire d'un accord mal appliqué doit-il se contenter de se plaindre ?

- ❑ Le tract CFDT (info 19) « GMPE : climat social électrique », distribué le 16 juillet à Cléon, demande aux chefs des départements : *« d'intégrer la fait que la performance économique est aussi tributaire de la performance sociale. La CFDT leur rappelle que des Accords allant dans ce sens ont été signé avec la Direction Générale ».*
- ❑ Le tract CFE-CGC distribué le 16 juillet 2018 à Cléon déclare, à propos de la reconnaissance des ACA (Adjoint au Chef d'Atelier) : *« A peine l'Accord Reconnaissance signé, que la Direction Générale renie sa signature ».* Cet accord a été signé le 12 décembre 2017 par la direction de Renault s.a.s. et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.

Le SM-TE rappelle aux syndicats signataires, qu'alerter la Direction Générale par voie de tract en prenant les salariés à témoin sur la non application partielle ou totale d'un accord, c'est bien mais pas suffisant. Ils peuvent aussi saisir le *Tribunal de Grande Instance* pour demander par voie de justice l'application dudit accord. **S'ils ne le font pas, les syndicats signataires ne se décrédibilisent-ils pas ?**

Pour garantir des droits aux salariés, un accord doit comporter des clauses contraignantes, caractérisables, opposables

Trop souvent en effet, les accords Renault ne remplissent pas ces conditions s'ils sont :

- « verbeux et illisibles ». L'Accord « CAP 2020 » du 13 janvier 2017 comporte 109 pages alors que l'Accord « Contrat pour une nouvelle dynamique de croissance ... » du 13 mars 2013 ne comportait que 24 pages,
- utilisent des phrases sans conséquence, comme : « Le plan de formation porte une attention particulière ... aux travailleurs handicapés ... »,
- renvoient à des « Notes réglementaires » qui échappent ainsi au contrôle des syndicats signataires.

De tels accords laissent le champ libre à l'interprétation de la Direction et sont difficilement opposables. **Pourquoi les syndicats signataires acceptent-ils de telles formulations ?**

La responsabilité du salarié dans le choix des futurs syndicats négociateurs est engagée

C'est pour protéger le salarié et le défendre, que des salarié(e)s de Renault se sont levé(e)s pour apporter un véritable choix lors des élections professionnelles.

Nous invitons tous les salariés à rejoindre le SM-TE par leur adhésion pour constituer à Cléon un syndicat fort et indépendant de la Direction Générale de Renault et du MEDEF.

Pour celles et ceux qui ont une haute idée de la noblesse de la représentation des salariés, le SM-TE ouvre ses listes de candidature, soit pour être élu(e) soit pour les compléter.

A retourner à : sm-te@travaillonsensemble.org

1) Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE :

Nom : _____ Prénom : _____ Mail personnel : _____

2) Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

3) Je souhaite être candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections professionnelles

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org